

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00471**

**AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE ENTRE SAINT -ETIENNE  
METROPOLE ET LA SASP ASSE LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DU  
STADE GEOFFROY-GUICHARD**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 décembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 22 décembre 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20171116-D20170047110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171222

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017

### AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE ENTRE SAINT -ETIENNE METROPOLE ET LA SASP ASSE LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DU STADE GEOFFROY-GUICHARD

La Communauté Urbaine met à disposition de la SASP ASSE LOIRE le stade Geoffroy-Guichard sous forme d'une convention de mise à disposition pour chacune des saisons sportives.

Suite à la délibération prise par le Bureau de Saint-Etienne Métropole dans sa séance du 06 juillet 2017, une nouvelle convention a été établie avec la SASP ASSE LOIRE, qui bénéficie d'un droit d'utilisation ponctuel des installations du stade Geoffroy-Guichard (terrain, tribunes, espaces réceptifs, etc...) à l'occasion de chaque rencontre sportive, de son équipe masculine professionnelle, organisée à domicile.

Cette convention précaire d'occupation du domaine public arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Au regard des discussions engagées, les parties conviennent par voie d'avenant de prolonger le délai de la convention pour une période de 6 mois supplémentaires allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018 et de préciser la rédaction de certains articles en matière de responsabilité.

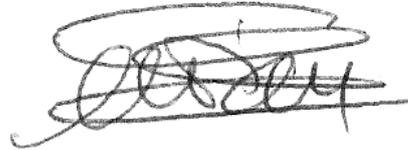
Les conditions générales et financières contenues dans la convention présentée au Bureau du 06 juillet 2017 restent inchangées. Il est précisé que la part variable sera calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé dans le stade.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la passation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard avec la SASP ASSE,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant qui prolonge la durée initiale de la convention de six mois,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre SPOR752 du budget LOCSTAD.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.

**Gaël PERDRIAU**